

Mairie de Voreppe

1 Place Charles de Gaulle
CS 40147 – 38 341 Voreppe Cedex
A l'attention de Monsieur le Maire

Nos réf. : ECO-2248

Objet : Demande d'avis concernant les conditions de remise en état du site de la société **GTL INTERNATIONAL** en cas de cessation d'activité

Monsieur le Maire,

Notre société **GTL INTERNATIONAL** a pour projet l'aménagement d'une plateforme logistique, implanté sur la commune de Voreppe (38), rue Louis Armand dans le parc d'activités Centr'Alp.

Dans le cadre du dépôt d'un dossier de demande d'enregistrement de cette installation classée pour la protection de l'environnement et conformément à l'article R.512-46-4 du Code de l'Environnement, nous vous sollicitons afin de définir conjointement l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif de l'installation.

A ce titre, nous souhaiterions connaître vos demandes ou spécifications particulières et complémentaires aux mesures présentées ci-après quant à la remise en état du site après cessation d'activité. Votre avis sera joint au dossier de demande d'enregistrement.

En cas d'arrêt définitif d'exploitation, la société **GTL INTERNATIONAL** s'engage à remettre le site dans un état compatible avec un usage d'activités économiques, et tel qu'il n'y ait aucun risque ou danger, soit pour la commodité du voisinage, soit pour la santé, la sécurité ou la salubrité publique, soit pour les activités humaines, soit pour la nature et l'environnement, soit pour la conservation des sites et des monuments.

Dans le cadre de la mise en sécurité du site :

- Les sources d'énergie et de fluides seront coupées ;
- L'accès au site sera interdit par la mise en place de clôtures et de panneaux d'interdiction d'accès.

Après mise en sécurité totale des installations, les installations techniques seront démantelées, vidées, nettoyées, etc.

Les déchets issus du démantèlement des installations seront triés et évacués vers des filières adaptées (décharges contrôlées, filières de recyclage, filières de traitement des déchets industriels spéciaux, etc.).

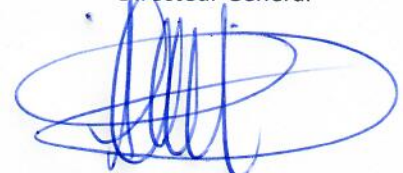
Les réseaux d'assainissement seront vidangés, sondés et si besoin hydrocurés.

En fin d'exploitation, ne seront susceptibles de rester que les installations fixes (bâtiments, réseaux et autres équipements), compatibles avec la réutilisation envisagée du site et ne présentant pas de risque ou danger.

Un mémoire de cessation d'activité sera rédigé lors de la fin d'exploitation du site.

Je vous prie de bien vouloir agréer mes plus sincères salutations distinguées,

Loïc ZANNINI
Directeur Général



Commissionnaire agréé en douane :
A5049
Agent IATA n° 20-47306/3811
Commissionnaire de transport :
2006/62/0000372



www.gtl-international.com